Zeitschrift: Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg

Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

Band: 49 (1959)

Rubrik: Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Rapport 1959

La Commission a tenu une séance, le 21 février.

La Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche nous a délégué, à titre définitif, M. L. Nicolet, jadis membre de notre Commission avant son départ pour Bulle. Nous sommes heureux de pouvoir compter à nouveau sur sa collaboration, au moment où le problème de la pollution des eaux va nous occuper toujours davantage.

Faune

La Commission consultative de la chasse s'est réunie le 24 juin. Les représentants des chasseurs et ceux de la Protection de la Nature, de l'agriculture et de la sylviculture, ont essayé de concilier leurs points de vue, parfois fort divergents. Le résultat de ces délibérations a été condensé dans l'arrêté sur la chasse promulgué par le Conseil d'Etat.

Bouquetins. La colonie de bouquetins implantée depuis quelques années dans la chaîne du Vanil-Noir a, l'hiver passé, perdu deux mâles, dont on a retrouvé les squelettes, au printemps. Cette perte doit être compensée par l'introduction d'autres mâles, afin que la colonie puisse se reproduire et se maintenir dans la région. Quatre nouvelles naissances ont été enregistrées en 1959. L'effectif total est de 16 bêtes.

Gibier. On a constaté une augmentation sensible du nombre des *chevreuils*, mais un déséquilibre entre le nombre des mâles et celui des femelles ; il y a présentement trop de chevrettes. Vu l'abondance des chevreuils et les dégâts qu'ils causent par endroits dans les forêts, la Commission consultative pour la chasse a proposé au Conseil d'Etat de permettre aux chasseurs de tirer deux chamois et deux chevreuils, ou trois chevreuils et un chamois.

On a également constaté un accroissement du nombre des *Grands* et des *Petits Tétras*, en Haute-Gruyère et dans les Alpettes.

L'hiver dernier, une *harde de 7 sangliers* a pénétré dans notre canton ; elle s'est maintenue dans la région du Gibloux jusqu'à la fin décembre 1959. Des battues ont été organisées et 2 bêtes tuées.

Le recensement des chamois a dénombré 444 bêtes dans les bans fédéraux et cantonaux, 403 hors des bans, soit au total 847.

Les aigles n'ont pas occupé d'aire dans le canton en 1959. Toutefois, 7 aigles survolent les districts de la Singine et de la Gruyère, mais on n'a pas signalé de dégâts dans les troupeaux de moutons. Le dénombrement des brebis portantes avant la montée à l'alpage a permis de limiter ou d'annuler les pertes d'agneaux pour lesquelles on a payé d'assez importantes sommes ces années passées.

Il n'y a rien de très spécial à signaler en ce qui concerne *la pêche*. La grande sécheresse de 1959 a cependant causé des dommages. On signale une forte mortalité de la perche et de la palée dans le lac de Neuchâtel. On doit déplorer aussi de nombreux cas de pollution des eaux. Un contrôle plus sévère des fosses septiques doit être organisé par les préfectures de districts.

Flore

Selon le rapport des préfectures de la Singine, de la Gruyère, et de la Veveyse la gendarmerie a effectué de nombreux contrôles concernant la flore alpestre protégée, mais elle n'a pas eu à intervenir. En Gruyère, on aurait même procédé à la visite des sacs de touristes. Les cueillettes d'edelweiss seraient restées dans les limites autorisées !

Malgré ces assertions officielles, on nous a signalé que le 2 août 1959 une cueillette abusive d'edelweiss a eu lieu dans la région du Kaiseregg où des touristes de la campagne singinoise sont descendus de la montagne, le chapeau garni de centaines d'edelweiss, tout fiers de pareil exploit. Nous allons demander une surveillance plus active de la part des organes responsables. Ceci montre qu'il y a encore à opérer par l'éducation de la jeunesse un changement complet de la mentalité publique.

Réserves

A la suite de la démission de l'un des surveillants de la *réserve de Cheyres*, M. Sulpice Brasey, à Font, nous avons désigné à sa place M. Lambert, à Font. La région est toujours bien peuplée d'oiseaux de passage et d'oiseaux nicheurs, dans les massifs de roseaux, surtout aquatiques.

Sites

La création d'un lac de barrage, sur la Sarine, en dessous de Fribourg, est décidée. Une vision locale a eu lieu en présence de M. l'Inspecteur fédéral de la pêche, pour étudier l'influence de ce lac sur la pêche. M. H. Corboud a représenté notre Commission à cette réunion.

Lac de Seedorf. Aucune entente n'est encore intervenue entre le propriétaire et notre Commission. Une surveillance plus rigoureuse de ce lac a été demandée, lorsqu'on eut constaté, l'été dernier, des actes de braconnage contre les canards qui peuplaient ce lac. La question sera suivie par notre Commission.

Lac de Morat. Un propriétaire, autorisé à construire une maison de week-end, à Guévaux, sur la rive nord du lac, s'est permis de défricher les roseaux et à faire une coupe rase dans la zone de roseaux entourant le rivage du lac. Il a été avisé que ce procédé est contraire aux lois et qu'il devait, en conséquence, laisser repousser les roseaux.

Télécabine Charmey-Vounetz. Nous avons pris connaissance de ce projet. Le tracé semble s'harmoniser avec le paysage, les constructions prévues le sont dans le style chalet. Nous n'avons, par conséquent, pas jugé bon de faire opposition au projet.

Correction des eaux du Jura. Le projet étant prêt, une vision locale a eu lieu à Sugiez, avec les représentants des cantons de Neuchâtel et de Berne. Nous avons examiné sur place la manière de garnir les digues de plantations, afin de les masquer davantage.

Le futur canal sera plus large que l'actuel. Nous avons tenu à faire respecter le groupe de vieux saules qui se trouvent au nord de Sugiez, bordant une ancienne boucle de la Broye.

Düdingermoos. On nous a signalé que certains fermiers et riverains du Düdingermoos utilisent ces marais pour y jeter des détritus de toutes sortes. Nous avons immédiatement entrepris une démarche auprès des autorités communales de Guin, qui vont rendre ces personnes attentives aux prescriptions en vigueur, et leur interdire de faire de tels dépôts en dehors du dépôt officiel, au Garmiswilermoos, où la nature a déjà perdu son charme.

L'avant-projet de la *loi cantonale sur les constructions* nous a été soumis. Nous l'avons étudié, d'entente avec la Société d'art public du canton, et avons émis quelques remarques sur les zones de verdure à prévoir, et sur les zones protégées des rives de nos lacs.

Relations

Nous avons entretenu de bonnes relations avec la Société romande pour la protection et l'étude des oiseaux, avec la Société d'art public, à Fribourg, et avec la LSPN.

Le président a assisté à plusieurs séances du Conseil de la Ligue, en tant que représentant régional de Neuchâtel et Fribourg. La Ligue a retrouvé le calme, après les dissensions des années passées. Le Conseil de la Ligue a consacré deux séances d'information au sujet de la navigation sur le Haut-Rhin. La conclusion est la suivante : la nature souffrira gravement de ces projets, surtout relativement à la pollution des eaux du lac de Constance, déjà menacée actuellement par les eaux usées d'origine industrielle. D'autre part, il devient toujours plus douteux que cette navigation soit rentable du point de vue économique, en raison de la diminution des transports lourds et l'amenée du pétrole brut, par des pipe-lines.

Le Conseil de la Ligue a tenu une assemblée au Righi, avec les représentants du Heimatschutz, des PTT, de la corporation d'Arth, et du propriétaire de l'hôtel du Righi, pour discuter de la construction d'une station de télévision au sommet de cette montagne. La question est assez délicate, alors qu'on a consacré le produit de la quête de l'Ecu d'or de 1951 à la démolition de l'Hôtel-Palace et à l'aménagement de ce sommet. Après inspection des lieux et discussion du projet qui prévoit une installation discrète, cadrant avec le paysage, toutes les organisations présentes ont donné leur adhésion au projet qui, paraît-il, est d'une grande importance pour la Suisse centrale.

Propagande

Le président a donné deux conférences sur la protection de la nature à Matran, l'une pour l'école, l'autre pour le chœur mixte, à laquelle toute la population a été invitée.

La diffusion du rapport annuel de notre Commission est actuellement le meilleur moyen de faire connaître notre travail et de répandre dans la population l'idée de la protection de la nature.

Le stock du livret *Notre Patrimoine naturel*, édité en 1953, a été liquidé par la distribution aux écoles des exemplaires restants, au prix de 25 cent.

La vente de l'*Ecu d'or* en 1959 a presque atteint le montant des années dernières.

Membres de notre Commission

Président : M. O. Büchi, conservateur du Musée d'Histoire naturelle, Fribourg.

Membres : M. G. Blum, professeur.
M. J. Chardonnens, directeur de l'Institut agricole de Grangeneuve.
M. L. Nicolet, délégué de la Fédération cantonale fribourgeoise des sociétés de pêche.
M. H. Corboud, inspecteur cantonal de la chasse et de la pêche.
M. P. Meyer, directeur, délégué de la section Moléson du CAS.
M. L. Page, professeur, Romont.
M. J.-L. Reichlen, représentant de la Fédération des chasseurs fribourgeois.
M. J. Tercier, professeur.
M. L. Thürler, ancien professeur, Guin.
M. J. Remy, avocat, président de la section de Fribourg du Heimatschutz.
M. F. Vonderweid, inspecteur cantonal des forêts.

O. Büchi.

P.-S. — Le Président de la Commission se met à la disposition des écoles tant primaires que secondaires ainsi qu'à celle des Sociétés pour l'organisation de conférences sur la Protection de la Nature avec des clichés en couleurs sur la flore, la faune et les sites remarquables, sans frais pour les écoles.